

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 132 – Loi concernant la suspension du processus de délimitation des circonscriptions électorales
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 16 novembre 2010

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1884-20101117

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 16 NOVEMBRE 2010.....	2
ORGANISATION DES TRAVAUX	2
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE.....	3
REMARQUES FINALES	3

Séance du mardi 16 novembre 2010

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 132 – Loi concernant la suspension du processus de délimitation des circonscriptions électorales (Ordre de l'Assemblée le 11 novembre 2010)

Membres présents :

- M. Bachand (Arthabaska), vice-président
- M. Bédard (Chicoutimi), porte-parole de l'opposition officielle en matière de réforme des institutions, en remplacement de M^{me} Beaudoin (Mirabel)
- M. Bernard (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)
- M. Fournier (Saint-Laurent), ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information
- M. Matte (Portneuf)
- M. Ouimet (Marquette)
- M^{me} Roy (Lotbinière)
- M. Sklavounos (Laurier-Dorion)
- M^{me} Vallée (Gatineau)

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 16 h 11, M. Bachand (Arthabaska) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Fournier (Saint-Laurent) et M^{me} Roy (Lotbinière) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté à la majorité des voix.

Article 2 : L'article 2 est adopté à la majorité des voix.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté à la majorité des voix.

REMARQUES FINALES

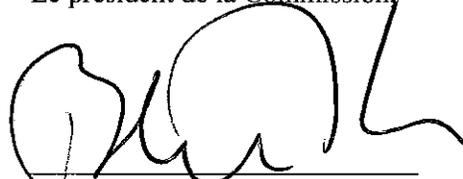
M. Fournier (Saint-Laurent) fait des remarques finales.

À 16 h 23, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au jeudi 25 novembre 2010, où elle poursuivra un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Yannick Vachon
YV/mlc

Bernard Drainville

Québec, le 16 novembre 2010